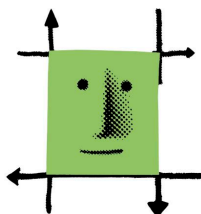


Paris, le 14 mai 2020



ROBIN DES BOIS

Objet : Réévaluation des risques éventuels liés à la manipulation, au transport, à l'entreposage intermédiaire et à l'épandage des boues de stations d'épuration urbaines sur les sols agricoles, en forêt ou à des fins de végétalisation ou de reconstitution de sols.

Monsieur le directeur général,

- Considérant l'avis de l'ANSES en date du 9 mars 2020¹ mentionnant la présence possible de génome du SARS-CoV-2 responsable de l'épidémie Covid-19 dans les selles des personnes contaminées,
- Considérant l'avis de l'ANSES en date du 27 mars 2020² mentionnant notamment que « la charge potentielle en SARS-CoV-2 dans les boues après hygiénisation pourrait être éliminée sous réserve d'une contamination initiale faible »,
- Considérant que l'avis de l'ANSES précité déclare en sa conclusion que « l'ANSES restera attentive aux études et informations à venir susceptibles de faire évoluer cette évaluation »,
- Considérant qu'une étude scientifique publiée le 6 mai 2020³ atteste de la présence le 9 avril 2020 de 3 millions d'unités de génome du SARS-CoV-2 dans les eaux usées brutes à l'entrée de 3 stations d'épuration de Paris et de la région parisienne,
- Considérant que cette quantité ne peut pas à priori être qualifiée de « faible »,
- Considérant que la résilience, le caractère infectieux ou l'inactivation du génome du SARS-CoV-2 ne sont pas connus dans le compartiment boues,
- Considérant que les boues des stations d'épuration de Paris et des communes périphériques sont notamment « exportées » dans les départements de l'Eure, de la Seine-Maritime, de l'Aisne, du Loiret, de l'Oise et de la Somme et que les boues de stations d'épuration d'autres régions particulièrement contaminées comme le Grand-Est, les Hauts-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côtes-d'Azur sont elles aussi épandues,
- Considérant que ces transferts de boues sont susceptibles d'être des sources supplémentaires de contaminations croisées et de propagation de l'épidémie,

L'association Robin des Bois vous demande de bien vouloir émettre dans les meilleurs délais une mise à jour de votre premier avis sur les risques éventuels liés à la manipulation, au transport, à

¹ Avis relatif à une demande urgente sur certains risques liés au Covid-19 formulée par le ministère de l'Agriculture

² Avis relatif à une demande d'appui scientifique et technique sur les risques éventuels liés à l'épandage de boues d'épuration urbaines durant l'épidémie de Covid-19 formulée par le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Ecologie

³ WURTZER S, MARECHAL V, MOUCHEL JM, MOULIN L (2020) Time course quantitative detection of SARS-CoV-2 in Parisian wastewaters correlates with Covid-19 confirmed cases

l'entreposage intermédiaire et à l'épandage des boues de STEU sur les sols agricoles en l'élargissant aux épandages en forêt, à des fins de végétalisation et de reconstitution de sols tels qu'autorisés par l'arrêté du 30 avril 2020⁴.

Les boues de stations d'épuration sont connues pour concentrer tous les polluants chimiques, métalliques et bactériologiques contenus dans les eaux usées brutes. Le titre viral de 3 millions d'unités de génome de SARS-CoV-2 par litre constaté le 9 avril 2020 dans les eaux brutes du Grand Paris est susceptible d'avoir augmenté à cause des orages du 9 mai et du lessivage de la voirie publique, à cause des différents effets du déconfinement collectif en cours, de la multiplication possible des porteurs asymptomatiques et confirmés, de la dispersion sur le domaine public de masques et de gants de protection abandonnés et des eaux de lavage dans les foyers domestiques des masques dits grand public.

Avec nos remerciements et nous tenant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Jacky Bonnemains et Charlotte Nihart,
Robin des Bois

⁴ Arrêté précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de Covid-19